

Faillite sécuritaire entre la Tunisie et l'Europe

La France tente, en vain jusqu'ici, de mettre en place avec Tunis un plan global de lutte contre les terroristes

TUNIS - correspondant

Bien avant les tragédies de la plage de Sousse, le 26 juin, et du Musée du Bardo, le 18 mars, en Tunisie, la coopération en matière de sécurité entre ce pays et ses partenaires étrangers devait être une clé essentielle pour protéger cette jeune démocratie. Si Tunis a annoncé, lundi 29 juin, avoir procédé à des arrestations en lien avec le pire attentat de son histoire (38 morts), la question du défaut d'organisation et de moyens face à cette violence planait dans tous les esprits lors du déplacement, le même jour, sur les lieux, du ministre de l'intérieur français, Bernard Cazeneuve, avec ses homologues allemand et britannique.

Pour couper court à la polémique, le gouvernement tunisien a annoncé qu'à partir de mercredi, un millier d'agents de sécurité supplémentaires seraient déployés autour des hôtels, des sites touristiques et sur les plages. Par ailleurs, selon un proche de M. Cazeneuve, ce dernier, après avoir témoigné de sa solidarité, a assuré les autorités tunisiennes que « *courant juillet, des sessions de travail seraient organisées avec Tunis sur la sécurisation des frontières et la protection des sites sensibles* ».

En dépit de ces assurances ministérielles, le bilan humain très lourd de l'attaque sanglante de Sousse lève le voile sur un échec tunisien et international, celui de la coopération. Tout au long de l'année 2014, l'Union européenne – en réalité surtout la France –, les Emirats arabes unis et la Tunisie promettaient de parvenir à un accord triangulaire permettant d'arrimer solidement le jeune régime tunisien né de la révolution de 2011. La France fournissait des moyens et de la formation permettant, notamment, avec l'entreprise Thales, de « *créer une*

frontière électronique » avec la Libye, les Emirats finançant et Tunis protégeait son territoire.

Défiance

Fin 2014, les Emirats arabes unis ont claqué la porte des discussions. « *Ils ont considéré, rapporte un témoin des négociations, que les Tunisiens n'étaient pas fiables et manquaient de crédibilité.* » Une défiance que les attentats du Bardo et de Sousse n'ont pas estompée. Un haut diplomate tunisien a confirmé, lundi, au Monde, que cette coopération trilatérale « *n'a pas encore décollé* ». Elle portait, dans un premier temps, sur la sécurisation des frontières du côté libyen et du côté algérien, dans les montagnes.

Il existe, en effet, deux voies d'entrée pour les djihadistes sur le sol tunisien. Les monts Chaambi et Semmama dans le gouvernorat de Kasserine, proche de la frontière avec l'Algérie, abritent la base du groupe Okba Ibn-Nafaa, lié à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Cette frontière est plutôt « *bien tenue* » du côté algérien, selon les officiels tunisiens, notamment depuis l'attaque du Bardo qui a conduit au déploiement de forces de sécurité tunisiennes.

En revanche, la grande inquiétude pour la stabilité de la Tunisie touche à l'autre frontière, à l'est, celle partagée avec la Libye. Et là, c'est le trou noir, car tout dépend des équilibres politico-militaires en Libye. L'Etat islamique s'est implanté dans certaines localités

libyennes à la faveur du chaos général. Les auteurs de l'attentat du Bardo ont été formés dans un camp en Libye. Et il existe de fortes présomptions pour que Seifeddine Rezgui, le tueur de Sousse, soit lui aussi lié à une connexion libyenne.

Le même haut diplomate tunisien estime que « *les besoins de la Tunisie dépassent largement le ca-*

dre d'une coopération bilatérale France-Tunisie, c'est pourquoi nous sollicitons tous nos amis au-delà de la France : Etats-Unis, Allemagne, Italie. Il faut juste coordonner, harmoniser, car il y a parfois des redondances ». Interrogé sur l'existence d'éventuelles lenteurs liées à « *une susceptibilité tunisienne quant au respect de sa souveraineté* », un diplomate français assure que « *la Tunisie est un Etat souverain : ses attentes touchent à des sujets régaliens, il est donc logique qu'il y ait parfois des discussions* ».

Faute d'accord global, la coopération se réduit, à ce jour, à des liens bilatéraux, secteur par secteur. Le ministère de la défense français traite ainsi directement avec son homologue tunisien sur la cession de quatre hélicoptères Gazelle qui s'ajouteraient aux sept appareils déjà cédés par la

France. Mais cette nouvelle cession nécessite une remise en état des Gazelle et donc un financement qui n'est pas encore acquis. La France a donné des jumelles à vision nocturne, des gilets pare-balles et des véhicules, mais ses moyens sont limités.

Retards

L'attentat du Bardo avait conduit la France à envoyer à Tunis une mission composée d'agents de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), de la police antiterroriste et de magistrats œuvrant dans le même domaine. « *On venait avec une vraie intention de travailler et d'apporter notre savoir-faire avec des moyens humains et techniques, raconte un membre de cette délégation. Malheureusement, cela a fait long feu, nos gars n'ont même pas pu accéder à la scène de crime.* »

Officiellement, Paris se félicite « *d'une relation qualitative avec la Tunisie, notamment sur la formation* ». La France a encadré la bri-

gade d'élite de la garde nationale ainsi que la « *modernisation des fichiers d'état civil* » qui permettra à la Tunisie de mieux coopérer sur les retours de djihadistes de Syrie et d'Irak. Le ministère français de l'intérieur constate, enfin, que depuis l'attaque du Bardo, les échanges de renseignements avec Tunis se sont améliorés. « *Les Tunisiens préfèrent travailler avec Interpol plutôt que directement avec des homologues policiers étrangers : ils se sentent davantage respectés en tant qu'Etat* », dit-on, néanmoins, à Paris.

Les Français ne sont pas les seuls à regretter les retards pris en matière de coopération. Les Allemands ont mené depuis un an une cinquantaine d'actions ponctuelles mais ne sont pas parvenus à globaliser cette aide. En revanche, l'Italie paraît entretenir des relations confiantes, même si elles sont limitées en termes logistiques. Face à l'incapacité européenne et tunisienne à structurer cette coopération et à la traduire

en termes de sécurité, Tunis a fini par se tourner vers les Etats-Unis.

Le président tunisien, Béji Caïd Essebsi, s'est rendu, le 21 mai, à Washington. Au cours de son séjour, les Etats-Unis se sont engagés à nommer la Tunisie « *un allié majeur non-membre de l'OTAN* », un privilège. En février, avant le Bardo, le département d'Etat avait « *doublé* » l'assistance économique et « *triplé* » l'assistance en matière de sécurité d'ici à l'année budgétaire 2016. Par ailleurs, des rumeurs – jamais confirmées – font rituellement état d'une présence de forces spéciales américaines dans le Sud tunisien à la frontière avec la Libye, ou d'installations d'écoute. A Kasserine, les habitants parlent de drones américains, une affirmation toujours démentie. ■

FREDERIC BOBIN

ET JACQUES FOLLOROU (À PARIS)

LE CONTEXTE

DÉMOCRATIE

La révolution tunisienne débutée en décembre 2010 aboutit le 14 janvier 2011 au départ du président Zine El-Abidine Ben Ali, après vingt-trois ans au pou-

voir. Les élections en octobre 2011 ont vu la victoire du parti islamiste Ennahda. Trois ans plus tard, c'est son rival Nidaa Tounès, anti-islamiste, qui s'impose dans les urnes.

TERRORISME

A partir de 2012, la mouvance salafiste organisée autour d'An-

sar Al-Charia s'affirme dans la rue et les mosquées avant d'être réprimée. Certains de ces groupes rejoignent les maquis du mont Chaambi près de la frontière algérienne, liés à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). A partir de 2015, l'Etat islamique menace la Tunisie à partir de la frontière libyenne.

Le dilemme d'une jeune démocratie

Figureront-ils parmi les victimes collatérales du terrorisme djihadiste qui frappe depuis plusieurs mois la Tunisie ? Les acquis de la révolution de 2011 en matière de libertés publiques sont-ils menacés par le durcissement du climat sécuritaire ?

Dans une Tunisie traumatisée par les attaques contre le Musée du Bardo le 18 mars (22 morts) puis contre la station balnéaire d'El-Kantaoui près de Sousse (38 morts) le 26 juin, la crispation autoritaire qui saisit autant la classe politique que l'opinion publique commence à susciter l'inquiétude des milieux de défense des droits de l'homme.

Illustration de ce nouvel air du temps, la ministre du tourisme, Selma Elloumi Rekik, déclarait à l'hôtel Riu Imperial Marhaba d'El-Kantaoui, quelques heures après le carnage revendiqué par l'organisation Etat islamique (EI) : « *Des mesures dures vont être prises. Tout va changer maintenant. Il*

faut prendre très au sérieux les attaques contre l'Etat, les abus de langage, les excès. »

Face au péril djihadiste, le gouvernement tunisien cherche laborieusement à affiner une réponse sécuritaire à la hauteur des enjeux.

Outre les attaques de l'EI au

Bardo ou à Sousse visant expressément les touristes étrangers, il doit faire face à des maquis djihadistes issus de la mouvance Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) dans les monts Chaambi et Semmama, à proximité de la frontière algérienne, où une soixantaine de soldats ou policiers sont morts depuis 2011.

Deux projets de loi

Dans ce contexte, les partisans d'un durcissement de l'arsenal législatif afin d'élargir la marge de manœuvre des forces de sécurité ont le vent en poupe. Ils ont inspiré deux projets de loi dont l'Assemblée tunisienne doit prochainement se saisir.

Le premier, connu sous l'appellation générale de « projet de loi antiterroriste », vise à remplacer un précédent texte adopté en 2003, sous le régime du dictateur déchu Zine El-Abidine Ben Ali. Les organisations des droits de l'homme contestent trois de ses dispositions : l'allongement de six à quinze jours de la durée de garde à vue de suspects sans comparution devant un juge ; mesures de surveillance, d'écoutes et d'infiltration de groupes suspects échappant à un contrôle effectif du juge ; et enfin, stipulation que les crimes de ter-

rorisme sont passibles de la peine de mort.

« *Ce projet affaiblit les garanties judiciaires auxquels a droit tout suspect* », déplore Mokhtar Trifi, président du bureau de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) en Tunisie.

Un second projet de loi alarme également les milieux tunisiens

attachés aux acquis de la révolution de 2011. Visant à « *réprimer les attaques contre les forces armées* », ce texte prévoit de lourdes sanctions contre tout « *dénigrement* » des forces de sécurité et la divulgation d'informations considérées comme des « *secrets liés à la sûreté nationale* ». « *Ce texte accorde une protection exorbitante aux forces de l'ordre, dénonce M. Trifi. Il marque une dérive sécuritaire potentiellement liberticide.* »

M. Trifi s'inquiète notamment de « *l'impunité* » qu'il risque de conférer aux auteurs d'actes de torture. Une douzaine d'organisations des droits de l'homme présentes en Tunisie ont lancé une campagne commune contre ce projet de loi dont les dispositions sont, à leurs yeux, « *incompatibles avec les standards internationaux des droits humains* ». Après l'attaque de Sousse, la controverse promet de s'aigrir. ■

F. B.